



Liste des Délibérations du Conseil Municipal Séance du lundi 7 Avril 2025

N°	OBJET	VOTE
2025.14	FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET M57	Adoption à l'unanimité
2025.15	FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET M57	Adoption à l'unanimité
2025.16	FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025	Adoption à l'unanimité
2025.17	FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025 <ul style="list-style-type: none">- Anim'Grésy- Badminton et Les Gros Moignons	Adoption à la majorité : Pour : 10 - Abstentions : 1 (S. Gigleux) Pour : 12 - Abstentions : 1 (S. Gigleux)
2025.18	FINANCES – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA GENDARMERIE – ANNÉE 2025	Adoption à la majorité Pour : 5 (François GAUDIN, Christophe METGE, Patrick AVRILLIER, Dominique DUTHY, Véronique VIANEY) – Contre : 3 (Serge GIGLEUX, Caroline LAVIGNE et Frank VIALLET) et Abstentions : 5 (Bertrand PLOTTIER, Jérémy PONT, Philippe BEAUDEAU, Emmanuelle DUMOND, Jennifer MACHERET)
2025.19	FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2025 – M 57	Adoption à l'unanimité
2025.20	FINANCES – COTISATIONS INTERCOMMUNALES 2025	Adoption à l'unanimité
2025.21	RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION SUR LE RISQUE « SANTÉ »	Adoption à l'unanimité
2025.22	TRAVAUX – PÔLE DE SANTÉ – AVENANT N°4 DU LOT 04 MENUISERIES INTÉRIEURES	Adoption à l'unanimité
2025.23	TRAVAUX – PÔLE DE SANTÉ – AVENANT N°3 DU LOT 06 PEINTURES INTÉRIEURES	Adoption à l'unanimité
2025.24	TRAVAUX – PÔLE DE SANTÉ – AVENANT N°2 DU LOT 08 SOLS SOUPLES COLLÉS	Adoption à l'unanimité
2025.25	TRAVAUX – PÔLE DE SANTÉ – AVENANT N°2 DU LOT 09 CARRELAGE FAÏENCES	Adoption à l'unanimité
2025.26	TRAVAUX – PÔLE DE SANTÉ – AVENANT N°4 DU LOT 10 CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE	Adoption à l'unanimité
2005.27	TRAVAUX – PÔLE DE SANTÉ – AVENANT N°4 DU LOT 13 SERRURERIE	Adoption à l'unanimité

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de leur publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Liste affichée le 10/04/2025

Mise en ligne sur le site de la commune le 11/04/2025

Le secrétaire de Séance

Emmanuelle DUMOND



Le Maire

Monsieur François GAUDIN